

Permanent PNC CCO IS.PE CO

CDG le 01/02/2021

OBJET : Demande de dérogation escale d'appui

CONTEXTE :

- Suite Crise sanitaire COVID 19 l'exploitation de certaines lignes ne permet pas de découcher en bout de ligne et nécessite de recourir à une escale d'appui

CARACTÉRISTIQUES DES ROTATIONS :

- Escale d'appui : une étape est ajoutée à l'aller ou au retour pour le découcher

Chaque utilisation de cette dérogation fera l'objet d'une information aux OP à J-1 12h au plus tard avant le départ du vol.

Les rotations ne seront créées qu'à partir de PNC volontaires, en composition équipage nominale

Dans le cas de mises en place, les PNC sont réservés en Y, à vocation surclassement dans les cabines supérieures en fonction de la disponibilité. Dans l'hypothèse d'une mise en place en cabine Y, les PNC seront regroupés dans une zone dédiée.

Période de dérogation : 1^{er} février au 31 avril 2021

Un bilan mensuel sera partagé avec les signataires concernant les conditions de réalisation de cette dérogation (cabine de transport pour la MEP...)

MOTIFS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION :

- Non-respect du nombre de tronçon si PV > 10h dans la limite IROPS
- Dépassement de TSV dans la limite des IROPS
- Non-respect du temps d'arrêt et / ou TAV des PV > 9h

VALEUR DÉROGATOIRE

Vol LC bi tronçon A ou R : 72h de RADD Accolable, Reportable Payable

Accord SNPNC

Nom :

Accord UNAC

Nom :

Date et Signature :

Accord UNSA

Nom :

Date et Signature :